



## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre le 30 août, le Conseil Municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine BASTARD, Maire.

**Date de convocation** : 23 août 2024

**Présents** – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Rosy CHAMAYOU, Antonio PEREZ RAMOS, Alain GATTELET, Laurence PILLONEL, Julie GIRARD, Adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs, Josette CHAMBOUX, Italo GARD, Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Guy LANCON, Hélène LEVA, Florence PIGNIER, Philipp DALHEIMER, Charlotte LAFOURCADE, Jacques ROBIN, Béatrice HUEHN, Isabelle DEMIERRE, Michel BREASSON, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** – Mesdames et Messieurs Jeanne VUAGNOUX, Laurent DEMOLIS, Dominique PETITJEAN, Patrice BOUTHORS, Jean-Marc LHERMET, Virginie SUATON, Samuel DELEAGE, Nathalie DETRUCHE.

### **Procurations**

Mme Laurence PILLONEL a reçu procuration de Mme Jeanne VUAGNOUX  
M. Bruno DUCRET a reçu procuration de M. Dominique PETITJEAN  
Mme Rosy CHAMAYOU a reçu procuration de M. Patrice BOUTHORS  
Mme Catherine BASTARD a reçu procuration de M. Jean-Marc LHERMET  
Mme Florence PIGNIER a reçu procuration de Mme Virginie SUATON  
M. Italo GARD a reçu procuration de M. Samuel DELEAGE  
Mme Julie GIRARD a reçu procuration de Mme Nathalie DETRUCHE

**Secrétaire de séance** : Monsieur Philipp DALHEIMER

**Nombre de conseillers** : 27

En exercice	: 27	Pour	: 26
Présents	: 19	Contre	: /
Votants	: 26	Abstention	: /

### **1.1.1. DECLARATION SANS SUITE - MARCHÉ PUBLIC GLOBAL DE PERFORMANCE ENERGETIQUE**

**Madame le Maire,**

*INFORME* que l'objet du marché porte sur une partie des bâtiments de la commune de Veigy-Foncenex. La réduction des consommations devient un enjeu majeur non seulement pour lutter contre le réchauffement climatique, mais aussi pour limiter l'impact budgétaire des hausses déjà réalisées et à venir du prix des énergies.

*RAPPELLE* qu'en 2019, la commune de Veigy-Foncenex avait confié au SYANE une mission d'accompagnement dans le cadre du dispositif de conseil en énergie partagé.

*AJOUTE* qu'en 2020, à la suite de l'audit énergétique global de l'ensemble des bâtiments de la commune effectué dans le cadre de cet accompagnement, quatre bâtiments ont été identifiés :

- Espace ABC
- École maternelle
- École élémentaire (1985)
- Vestiaires du stade.

*PRECISE* qu'en 2021, la société SOLUTIONS FOR ENERGY EFFICIENCY (SF2E) est désignée pour une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour l'établissement d'un marché public global de performance énergétique. Sa mission est d'accompagner la commune dans la présente consultation avec l'établissement d'un programme. L'objectif est d'avoir une économie d'énergie de 40 % et de réduire de 50 tonnes équivalent CO<sup>2</sup>.

.../...

*INDIQUE* que le dialogue compétitif est une procédure formalisée restreinte pour laquelle l'objectif est de sélectionner trois sociétés en phase candidature avec lesquelles sont ensuite envisagées plusieurs phases de dialogue pour finalement attribuer un marché global (travaux, exploitation, maintenance).

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** les dispositions du code de la commande publique (CCP),

**Considérant** l'avis d'appel public à la concurrence en date du 23 mai 2024 publié les 25 et 27 mai 2024 sur les supports de publication, le BOAMP, le JOUE et le profil acheteur de la collectivité,

**Considérant** l'engagement de la procédure de passation du marché public en dialogue compétitif soumise aux dispositions des articles L2124-4 et R2124-5 du CCP,

**Considérant** le rapport d'analyse des candidatures, établi par l'AMO selon les critères définis par le règlement de consultation,

**Considérant** la conclusion émise par la Commission d'Appel d'Offres du 5 juillet 2024 convoquée pour avis,

**Considérant** que deux offres ont été déposées avant la date limite de remise des offres,

**Considérant** que l'une des offres a été éliminée au motif qu'elle ne présentait pas les compétences minimales requises dans le règlement de la consultation,

**Considérant** que l'insuffisance de concurrence avec un candidat unique sur ce type de procédure ne permet pas de développer ou de définir des solutions de nature à répondre aux besoins exprimés dans la consultation,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**DECLARE** sans suite au motif de l'insuffisance de concurrence la procédure lancée pour la passation d'un marché public global de performance énergétique.

**PRECISE** que les candidats seront informés de la présente délibération.

**PRECISE** qu'une nouvelle consultation sera lancée en application du code de la commande publique.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le 5 SEP. 2024

Publié, Affiché ou notifié le 5 SEP. 2024

Le Maire - Catherine BASTARD

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 30 août 2024

Le Maire - Catherine BASTARD



Le secrétaire de séance – Philipp DALHEIMER